



Suite à une action DNF, le CSA met en demeure France 2

Rubrique : actualités - Date : mercredi 22 mars 2006

DNF avait signalé une lourde infraction de France 2 qui avait largement fait la promotion du cigare dans le JT du 18 novembre.

Voici le communiqué du CSA Reportage sur le cigare : France 2 mise en demeure

Date de publication sur le site : 21 mars 2006 Assemblée plénière du 21 février 2006

France 2 a été mise en demeure en raison de la diffusion, le 18 novembre 2005 dans le journal télévisé de 13 h, d'un reportage entièrement consacré à une soirée de dégustation de cigares. Ce reportage s'inscrivait dans une série de cinq diffusée du 14 au 18 novembre 2005 et mettant en scène un chef d'entreprise qui commercialise un cigare français. Le reportage du 18 novembre a, non seulement, donné lieu à la visualisation répétée de consommation de cigares mais, en outre, a présenté sous un jour favorable cette consommation, plusieurs propos mettant en avant le plaisir de fumer. Le Conseil a estimé que ce reportage s'apparentait à une propagande en faveur du tabac et des produits de tabac et constituait, par conséquent, un manquement à l'article L. 3511-3 du Code de la santé publique.

<http://www.csa.fr/actualite/decisio...>